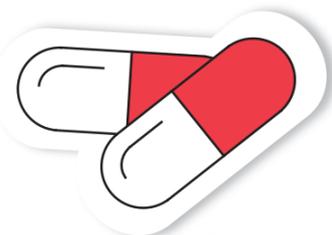


La médecine scolaire est de retour !



L'école devrait aussi être le lieu de la prévention santé. Malheureusement, depuis des années, il n'y a plus de médecine scolaire digne de ce nom dans notre ville. Les logiques qui nous gouvernent conduisent à faire des économies sur la santé des enfants. Tout en protestant contre ces choix, nous avons décidé de prendre nos responsabilités pour assurer le droit à la santé. Une convention a été signée avec l'Éducation nationale afin que des médecins du Centre municipal de santé interviennent dans tous les établissements de la ville. C'est une première en France. À La Courneuve, agir contre les inégalités, ce sont des actes !

Gilles Poux
maire de La Courneuve



Face aux inégalités sanitaires, éducatives et scolaires, La Courneuve réagit !

Quel bilan ?

10 985
élèves de 3 à 18 ans
à La Courneuve

50 % de postes
de médecins scolaires
vacants
en Seine-Saint-Denis

0 médecin scolaire
à La Courneuve
depuis 2019

Sur le territoire de La Courneuve, le constat est alarmant : **50 % de professionnels de santé en moins en Seine-Saint-Denis** que dans le reste de la France métropolitaine.

Cette démographie médicale fragile s'accompagne, depuis trois ans, d'une **absence de médecins scolaires sur notre ville, exacerbant le creusement des inégalités sanitaires, éducatives et scolaires.**

La ville en action

6 médecins généralistes
du CMS formés
à la médecine scolaire

1 convention signée
entre La Courneuve
et l'Éducation nationale

1^{re} expérimentation
nationale
de cette ampleur

Dans la continuité du projet des Cités éducatives, les élus se sont mobilisés pour offrir les mêmes chances à chaque enfant. Une expérimentation menée avec l'Éducation nationale **permet aux médecins du centre municipal de santé de remplir les missions de médecine scolaire.**

L'objectif : soutenir les équipes pédagogiques, les enfants et leurs familles dans leurs droits, l'accès à la santé et à l'éducation.

La médecine scolaire : à quoi ça sert ?

La médecine scolaire est un maillon essentiel de la santé de nos enfants. **Il s'agit d'une médecine de prévention** et non de soins. Le médecin scolaire a pour rôle d'orienter l'enfant vers les centres de soins adaptés. **Son rôle est d'être dans l'école et entre l'école, la famille et les différents acteurs du secteur de l'Enfance** (communes, département...).

Les 5 missions de la médecine scolaire

- **Le dépistage** (pathologies, handicaps, troubles du langage...) et l'orientation de l'enfant dans le circuit de soins adapté
- **La protection de l'enfance**
- **L'accueil des enfants aux besoins particuliers** (porteurs de handicap, allophones...)
- **L'éducation à la santé** (conduites à risque, hygiène buccodentaire, nutrition...)
- **Apporter conseils et expertise** auprès de la communauté éducative

1 équipe présente pour vous accompagner

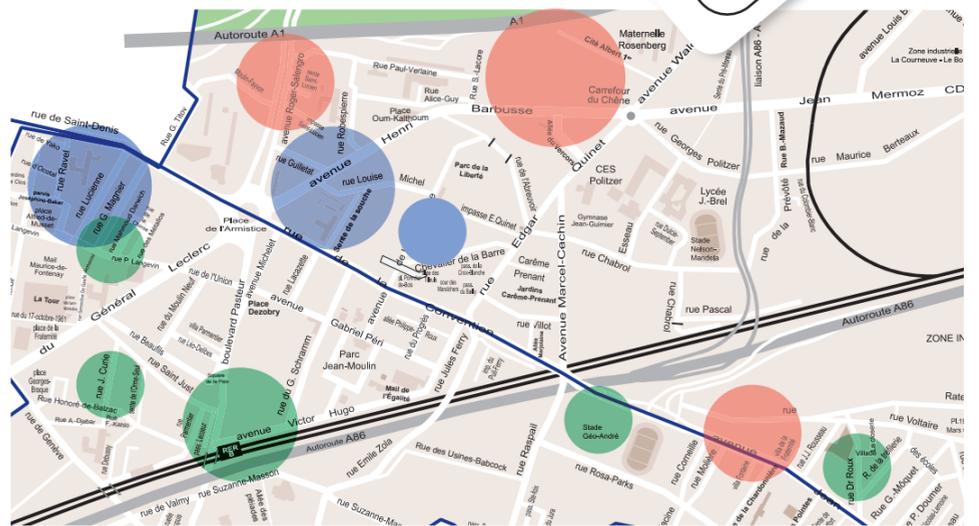
Si votre enfant présente un problème particulier de nature à constituer un risque (asthme, diabète, allergies, épilepsie, troubles du comportement...), l'équipe médico-scolaire est votre partenaire pour aider à la scolarisation de votre enfant dans les meilleures conditions possibles !

2 objectifs fondamentaux

- **Réduire les inégalités en matière de santé**
- **Favoriser l'accès aux soins, élément de la réussite scolaire**

bon à savoir

1 binôme de médecins sur chacun des 3 secteurs de référence : collège Politzer, collège Poincaré, collège Jean-Vilar



3 secteurs de référence

Secteur 1

Collège Georges-Politzer
Lycée Jacques-Brel
Groupe scolaire Rosenberg
Groupe scolaire Paul-Doumer
Groupe scolaire Robespierre - Jules-Vallès

Secteur 2

Collège Raymond-Poincaré
Maternelle Raymond-Poincaré
Lycée Denis-Papin
Groupe scolaire Louise-Michel
Groupe scolaire Saint-Exupéry
Groupe scolaire Paul-Langevin
Groupe scolaire Josephine-Baker

Secteur 3

Collège Jean-Vilar
Lycée Arthur-Rimbaud
Groupe scolaire Charlie-Chaplin
Groupe scolaire Joliot-Curie
Groupe scolaire Anatole-France
Groupe scolaire Henri-Wallon
Groupe scolaire Angela-Davis

« À La Courneuve, nous affirmons que l'accès à la santé est un droit fondamental, tout particulièrement pour les enfants. »

La municipalité

